Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20260409-COM20260405-DE

Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance
Du Conseil municipal du 9 avril 2026

L'an 2026, le 9 avril 2026 à 18 heures et 2 minutes, le Conseil municipal de NEVEZ, légalement convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni en mairie de NEVEZ, sous la présidence de **M. Dominique GUILLOU, Maire**.

Etaient présents : M. Dominique GUILLOU, Mme Cathy BERTHOU, M. Jean-Louis BLOT, Mme Françoise BOURHIS, M. Nicolas LE GOFF, Mme Yveline GOURLAOUEN, M. Jean-Luc ESCHERICH, Mme Laurie BREBANT, M. Jean-Guy MAO, M. Gérard MARTIN, Mme Caroline LE GOUALLEC, M. Olivier GROSJEAN, Mme Anne-Marie LE DOEUFF, M. Olivier PENCREAC'H, Mme Sophie SELLIN, M. Olivier MICHAL, M. Bruno POSTEC, Mme Maryvonne JAFFREZOU, M. Fabian SALAUN, Mme Stéphanie SELLIN.

Les conseillers suivants ont donné procuration :

Mme Céline RIGOUS à M. Jean-Luc ESCHERICH

M. Hubert GAILLARD à Mme Caroline LE GOUALLEC

Mme Sandrine MANUSSET à Mme Maryvonne JAFFREZOU

La secrétaire de séance :

Mme Yveline GOURLAOUEN est élue secrétaire de séance.

Membres en exercice : 23
Quorum : 12
Présents : 20
Procuration : 3
Absent : 0

Délibération 2026 04 05- Administration générale- Election des membres de la Commission de délégation de services publics

Rapporteur : Le Maire

La Commune de Névez, en sa qualité de collectivité territoriale responsable de la gestion de services publics locaux, peut être amenée à confier la gestion de certains de ces services à des opérateurs économiques par le biais de conventions de délégation de service public (DSP). Dans ce cadre, l'article L. 1411-5 du CGCT prévoit la mise en place d'une Commission de Délégation de Service Public (CDSP), chargée d'analyser les dossiers de candidature, de dresser la liste des entreprises admises à présenter une offre, et d'émettre un avis sur les offres remises.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel.

Vu l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales relatif à la composition et aux missions de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) ;

Vu l'article L2121-21 du CGCT qui stipule que le vote a lieu au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ;

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20260409-COM20260405-DE

Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance
Du Conseil municipal du 9 avril 2026

Considérant que la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres doit respecter les principes de représentativité, de transparence et de neutralité, garantis par le scrutin proportionnel au plus fort reste ;

Considérant que la mise en place d'une CDSP est une garantie de la transparence et de la sécurité juridique des procédures de délégation de service public ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- unanimement de voter à main levée pour désigner les membres élus ;
- de dire que 1 liste de candidats a été déposée, comprenant trois élus titulaires et trois élus suppléants (deux élus titulaires et trois élus suppléants de la liste de D. GUILLOU, un élu titulaire de la liste de S. MANUSSET), reflétant la représentation proportionnelle au plus fort reste des différentes composantes de l'assemblée. Ces listes sont annexées à la présente délibération.
- d'élire, selon les résultats du vote et dans les conditions précitées les membres de la CDSP comme suit :
    - <u>Président :</u>
        - Le Maire
    - <u>Titulaires :</u>
        - Jean-Louis BLOT (liste de D. GUILLOU)
        - Nicolas LE GOFF (liste de D. GUILLOU)
        - Stéphanie SELLIN (liste de S. MANUSSET)
    - <u>Suppléants :</u>
        - Jean-Luc ESCHERICH (liste de D. GUILLOU)
        - Olivier PENCREAC'H (liste de D. GUILLOU)
        - Olivier MICHAL (liste de D. GUILLOU)
- d'autoriser le Maire à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Dominique GUILLOU,

Pour le Maire empêché,
L'Adjoint Délégué

MAIRIE DE NÉVEZ 29920